NATIONS
UNIES

DP

# Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/1997/5
7 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1997
13-17 janvier 1997, New York
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

Coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires

Suivi de la décision 96/38 du Conseil d'administration

NOTE DU PRÉSIDENT

1. La présente note résume brièvement les mesures qui ont été prises pour donner suite à la décision 96/38 relative à la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires ainsi que les récents faits nouveaux qui ont une incidence directe sur la participation éventuelle du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (CMDS).

2. Dans sa décision 96/38 du 13 septembre 1996, le Conseil a prié la Présidente du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, avec l'assistance du secrétariat du FNUAP, de s'enquérir des vues des Conseils d'administration de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance concernant la possibilité pour le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP de siéger au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (par. 3). Il a également prié la Présidente du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP de prendre les mesures voulues pour permettre au secrétariat du FNUAP de participer en qualité d'observateur à la réunion du CMDS prévue en janvier 1997 (par. 4). Dans sa décision 96/38, le Conseil a également prié la Directrice exécutive du FNUAP de lui rendre compte à sa deuxième session ordinaire de 1997 des observations faites au CMDS et de formuler de nouvelles recommandations, selon qu'il conviendra, au sujet des mesures que le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP devra prendre pour devenir membre à part entière du CMDS (par. 5) (décision 96/38 ci-jointe en tant qu'annexe I).

3. Il convient de noter que la réunion du CMDS qui devait initialement se tenir en janvier 1997 a été reportée en mai 1997. Si de ce fait les délais de réponse aux demandes faites aux paragraphes 4 et 5 de la décision 96/38 s'en sont trouvés modifiés, lesdites demandes restent les mêmes quant au fond.

4. Conformément à la décision 96/38, la Présidente du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a pris contact avec les présidents des Conseils d'administration de l'OMS et de l'UNICEF en les priant de l'aider à porter cette décision à l'attention de leurs conseils respectifs et en particulier à faciliter l'application des paragraphes 2, 3 et 4 de ladite décision (lettres datées du 17 septembre 1996 ci-jointes en tant qu'annexes II et III).

5. Par ailleurs, le 16 septembre 1996, la Directrice exécutive du FNUAP a sollicité l'avis des chefs de secrétariat de l'OMS et de l'UNICEF au sujet de la décision 96/38 et des vues exprimées par les délégations à la troisième session ordinaire du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP sur la question de la participation éventuelle du Conseil aux travaux du CMDS (lettres ci-jointes en tant qu'annexes IV et V). On trouvera ci-joint en tant qu'annexe VI la réponse conjointe de la Directrice générale de l'UNICEF et du Directeur général de l'OMS dans laquelle ces derniers faisaient part de leur intention de présenter à leurs Conseils d'administration respectifs les projets d'arrangement ci-après :

a) L'ordre du jour de la réunion du Comité serait conçu de manière à ce que les questions intéressant directement le FNUAP soient regroupées. Ainsi le FNUAP serait en mesure de pourvoir à la participation des membres de son conseil et de ses fonctionnaires de la façon la plus économique et la plus efficace;

b) L'actuel Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires serait rebaptisé Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires et son mandat serait modifié en conséquence.

Ils précisent que si les projets d'arrangement ci-dessus étaient approuvés par les conseils d'administration respectifs des trois organisations concernées avant la prochaine réunion de l'actuel CMDS (prévue pour mai 1997) ils pourraient être mis en pratique lors de la première réunion du nouveau Comité en mai 1997.

6. Dans sa réponse, la Directrice exécutive du FNUAP a pris note des projets d'arrangement et a informé la Directrice générale de l'UNICEF et le Directeur général de l'OMS qu'elle appellerait dès que possible l'attention du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP sur ces propositions (lettre datée du 4 novembre 1996 ci-jointe en tant qu'annexe VII).

## Éléments d'une décision

7. Compte tenu des récents faits nouveaux mentionnés plus haut, le Conseil d'administration pourrait approuver les projets d'arrangement recommandés par les chefs de secrétariat de l'UNICEF et de l'OMS tels qu'ils figurent dans leur lettre conjointe (annexe VI) et recommander que le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP devienne membre à part entière du nouveau Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires une fois qu'il aura été créé. Le Conseil d'administration pourrait en outre recommander au secrétariat mixte du nouveau Comité d'en modifier le mandat en conséquence.

Annexe I

96/38. Coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires

Le Conseil d'administration

1. Accueille avec satisfaction le rapport oral de la Directrice du Fonds des Nations Unies pour la population sur la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires;

2. Réaffirme qu'il est nécessaire d'établir une collaboration étroite à tous les niveaux entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour la population en matière de politiques et de programmes sanitaires, notamment dans le domaine de la santé génésique, et invite le Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires à veiller à ce que le Fonds des Nations Unies pour la population puisse participer à ses réunions;

3. Prie la Présidente du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, avec l'assistance du secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la population, de s'enquérir des vues des Conseils d'administration de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance concernant la possibilité pour le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population de devenir membre du Comité mixte des directives sanitaires;

4. Prie la Présidente du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population de prendre les mesures voulues pour permettre au secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la population de participer en qualité d'observateur aux travaux du Comité mixte des directives sanitaires en janvier 1997;

5. Prie également la Directrice exécutive de lui rendre compte à sa deuxième session ordinaire de 1997 des observations faites au Comité mixte des directives sanitaires et de formuler de nouvelles recommandations, selon qu'il conviendra, au sujet des mesures que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population devra prendre pour devenir membre à part entière du Comité mixte.

13 septembre 1996

Annexe II

Le 17 septembre 1996

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous écrire en ma qualité de Présidente du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP) au sujet de la décision 96/38 que le Conseil a adopté à sa troisième session ordinaire de 1996. Vous trouverez ci-joint pour information le texte de cette décision.

La décision 96/38 réaffirme entre autres qu'il est nécessaire d'établir une collaboration étroite à tous les niveaux entre l'UNICEF, l'OMS et le FNUAP en matière de politiques et de programmes sanitaires, notamment dans le domaine de la santé génésique, et invite le Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires à veiller à ce que le FNUAP puisse participer à ces réunions (par. 2).

Aux termes de cette décision, je suis priée, en tant que Présidente du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, de m'enquérir des vues des Conseils d'administration de l'OMS et de l'UNICEF concernant la possibilité pour le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP de devenir membre du Comité mixte des directives sanitaires (par. 3). Je suis priée en outre de prendre les mesures voulues pour permettre au secrétariat du FNUAP de participer en qualité d'observateur aux travaux du Comité mixte des directives sanitaires (par. 4).

Comme suite à la décision 96/38, je vous serais fort reconnaissante de bien vouloir porter cette décision à l'attention de votre conseil exécutif et, en particulier aider à faciliter l'application des paragraphes 2, 3 et 4 de la décision 96/38.

Sans doute est-il bon de rappeler en prévision de vos débats que les membres du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP ont dans l'ensemble pleinement souscrit à l'idée pour le Conseil de devenir membre du Comité mixte des directives sanitaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

La Présidente du Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies pour
le développement et du Fonds des
Nations Unies pour la population

(Signé) Annette des ÎLES

Dasho Sangay Nedup Dorji
Président du Conseil exécutif
de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Annexe III

Le 17 septembre 1996

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous écrire en ma qualité de Présidente du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP) au sujet de la décision 96/38 que le Conseil a adopté à sa troisième session ordinaire de 1996. Vous trouverez ci-joint pour information le texte de cette décision.

La décision 96/38 réaffirme entre autres qu'il est nécessaire d'établir une collaboration étroite à tous les niveaux entre l'UNICEF, l'OMS et le FNUAP en matière de politiques et de programmes sanitaires, notamment dans le domaine de la santé génésique, et invite le Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires à veiller à ce que le FNUAP puisse participer à ces réunions (par. 2).

Aux termes de cette décision, je suis priée, en tant que Présidente du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, de m'enquérir des vues des conseils d'administration de l'OMS et de l'UNICEF concernant la possibilité pour le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP de devenir membre du Comité mixte des directives sanitaires (par. 3). Je suis priée en outre de prendre les mesures voulues pour permettre au secrétariat du FNUAP de participer en qualité d'observateur aux travaux du Comité mixte des directives sanitaires (par. 4).

Comme suite à la décision 96/38, je vous serais fort reconnaissante de bien vouloir porter cette décision à l'attention de votre conseil d'administration et, en particulier, aider à faciliter l'application des paragraphes 2, 3 et 4 de la décision 96/38.

Sans doute est-il bon de rappeler en prévision de vos débats que les membres du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP ont dans l'ensemble pleinement souscrit à l'idée pour le Conseil de devenir membre du Comité mixte des directives sanitaires.

Son Excellence
Monsieur Ion Gorita
Président, Conseil d'administration du
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Mission permanente de la Roumanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

cc : Mme Cecilia Lotse
Secrétaire du Conseil d'administration de l'UNICEF

Le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP est disposé à fournir tous les renseignements et/ou toute l'assistance dont vous pourriez avoir besoin à cet égard.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

La Présidente du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

(Signé) Annette des ILES

Annexe IV

Le 16 septembre 1996

Monsieur le Directeur général,

Comme vous le savez, le Conseil d'administration du FNUAP qui s'est réuni la semaine dernière, était saisi entre autres questions de la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires. À cette occasion, j'ai présenté oralement un rapport dont je vous fais tenir ci-joint le texte.

En examinant la question, le Conseil d'Administration du FNUAP a réaffirmé qu'il était nécessaire d'établir une collaboration étroite à tous les niveaux entre l'UNICEF, l'OMS et le FNUAP et a adopté une décision demandant que les mesures voulues soient prises pour permettre au Conseil d'Administration du FNUAP de devenir membre du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (CMDS). En vertu de cette décision, dont vous trouverez également ci-joint le texte pour information, le FNUAP participerait, en qualité d'observateur, à la prochaine réunion du CMDS en janvier 1997.

Je suis convaincue de pouvoir compter sur votre concours pour donner suite à cette importante décision, et ce, en raison des liens étroits de coopération qui existent entre l'OMS et le FNUAP et de l'exemple de coopération remarquable que cet arrangement vient encore offrir à tous nos partenaires.

J'espère avoir l'occasion de vous rencontrer ainsi que vos collaborateurs pour examiner cette question plus avant lors de mon séjour à Genève du 23 au 26 septembre.

Sans oublier que dans un premier temps vous aviez soulevé certaines questions au sujet de cette proposition, je suis convaincue de pouvoir aujourd'hui compter sur votre plein appui, étant donné la forte complémentarité des mandats, politiques et programmes de nos organisations et le fait qu'il est à présent urgent d'agir de façon coordonnée. La cohérence des politiques et la coordination des programmes ayant pris encore de l'importance au cours de l'année écoulée, nous gagnerions beaucoup à donner une fois de plus une nouvelle preuve de leur volonté d'agir dans ce sens à nos organes délibérants et à nos donateurs.

Monsieur Hiroshi Nakajima
Directeur général
Organisation mondiale de la santé (OMS)
CH-1211 Genève 27
Suisse

Télécopie : (41-22) 791-0746

Mes proches collaborateurs et moi-même nous réjouissons à la perspective de collaborer étroitement avec vous et vos collaborateurs à l'occasion de ce projet et je vous remercie d'avance de l'appui que vous fournirez personnellement en vue de sa rapide mise en oeuvre.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur général, en mes sentiments les meilleurs.

La Directrice exécutive et
Secrétaire générale adjointe

(Signé) Nafis SADIK

Annexe V

Le 16 septembre 1996

Madame la Directrice générale,

Comme vous le savez, le Conseil d'administration du FNUAP, qui s'est réuni la semaine dernière, était saisi entre autres questions, de la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires. À cette occasion, j'ai présenté oralement un rapport dont je vous fais tenir ci-joint le texte.

En examinant la question, le Conseil d'administration du FNUAP a réaffirmé qu'il était nécessaire d'établir une collaboration étroite à tous les niveaux entre l'UNICEF, l'OMS et le FNUAP et a adopté une décision demandant que les mesures voulues soient prises pour permettre au Conseil d'administration du FNUAP de devenir membre du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (CMDS). En vertu de cette décision, dont vous trouverez également ci-joint le texte pour information, le FNUAP participerait, en qualité d'observateur, à la prochaine réunion du CMDS en janvier 1997.

Je suis convaincue de pouvoir compter sur votre concours pour donner suite à cette importante décision, et ce en raison des liens étroits de coopération qui existent entre l'UNICEF et le FNUAP et de l'exemple de coopération remarquable que cet arrangement vient encore offrir à tous nos partenaires.

Le Conseil d'administration de l'UNICEF étant actuellement en session, il serait très utile de porter immédiatement cette question à son attention. Je constate aussi avec plaisir que Mme Kerstin Trone, Directrice exécutive adjointe du FNUAP (chargée des programmes) prendra la parole à ce sujet au cours de cette session.

Sans oublier que dans un premier temps vous aviez soulevé certaines questions au sujet de cette proposition, je suis convaincue de pouvoir aujourd'hui compter sur votre plein appui, étant donné la forte complémentarité des mandats, politiques et programmes de nos organisations et le fait qu'il est à présent urgent d'agir de façon coordonnée. La cohérence des politiques et la coordination des programmes ayant pris encore de l'importance au cours de l'année écoulée, nous gagnerions beaucoup à donner une fois de plus la preuve

Madame Carol Bellamy
Directrice générale
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
UNICEF House
3 United Nations Plaza
Room H-1380
New York, N.Y. 10017

Télécopie : 326-7758

de leur volonté d'agir dans ce sens à nos organes délibérants ainsi qu'à nos donateurs. Mes proches collaborateurs et moi-même, nous réjouissons à la perspective de collaborer étroitement avec vous et vos collaborateurs à l'occasion de ce projet et je vous remercie d'avance de l'appui que vous fournirez personnellement en vue de sa rapide mise en oeuvre.

Veuillez croire, Madame la Directrice générale, en mes sentiments les meilleurs.

La Directrice exécutive et
Secrétaire général adjointe

(Signé) Nafis SADIK

Annexe VI

Octobre 1996

Madame la Directrice exécutive,

Nous nous référons aux débats que le Conseil d'administration du FNUAP a consacrés à la coordination interorganisations, et notamment à la participation du Conseil d'administration du FNUAP aux travaux du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires et que vous évoquez dans votre lettre du 16 septembre 1996.

Nous attachons une grande importance à la coordination au sein du système des Nations Unies. À cet égard, nous souscrivons pleinement à l'idée que vous-même et les membres du Conseil d'administration avez exprimée selon laquelle le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS doivent veiller à collaborer étroitement entre eux et à coordonner leurs actions. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer plus étroitement avec le FNUAP sur les questions ayant trait aux travaux des trois organismes.

Lors de récentes réunions, nous avons eu l'occasion de réexaminer ensemble la question de la participation du FNUAP aux travaux du CMDS. Ce faisant, nous avons pleinement tenu compte des vues exprimées par les membres du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP le 12 septembre et par le Conseil d'administration de l'UNICEF le 18 septembre 1996. Nous n'avons pas non plus perdu de vue la teneur de la lettre que vous nous aviez adressée en novembre 1995.

Étant donné les prérogatives reconnues aux organes directeurs de nos organisations, nous avons l'intention de proposer à nos conseils d'administration respectifs les projets d'arrangements ci-après :

- L'ordre du jour de la réunion du Comité serait conçu de manière à ce que les questions intéressant directement le FNUAP soient regroupées. Ainsi, le FNUAP serait en mesure de pourvoir à la participation des membres de son conseil et de ses fonctionnaires de la façon la plus économique et la plus efficace.

- L'actuel Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires serait rebaptisé Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires et son mandat serait modifié en conséquence.

Madame Nafis Sadik
Directrice exécutive
Fonds des Nations Unies pour la population
220 East 42nd Street
New York, N.Y. 10017
États—Unis d'Amérique

cc : Le Directeur du Bureau de liaison du FNUAP pour l'Europe,
Palais des Nations, 1211 Genève 10

La prochaine réunion de l'actuel CNTS est prévue pour mai 1997. Les conseils d'administration de nos trois organisations respectives se réuniront avant cette date et, s'ils les approuvent, ces nouveaux arrangements pourraient être mis en pratique lors de la première réunion du nouveau Comité en mai 1997.

Nous sommes convaincus que ces propositions rencontreront votre adhésion et celle de votre Conseil. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous répondre rapidement de sorte que le processus puisse être mis en route sans retard.

Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer pleinement avec vous à la réalisation de nos objectifs communs.

Veuillez croire, Madame la Directrice exécutive, à nos sentiments les meilleurs.

La Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

(Signé) Carol BELLAMY

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

(Signé) Hiroshi NAKAJIMA

Annexe VII

Le 4 novembre 1996

Madame la Directrice générale, cher Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du mois d'octobre 1996 (référence FRH/P13/522/22) concernant le Comité mixte des directives sanitaires.

Je me réjouis du fait que vous conveniez de l'importance de la coordination des politiques entre nos trois organisations et que vous êtes favorables à la proposition tendant à ce que le Conseil exécutif du FNUAP devienne membre du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires.

Je prends note des projets d'arrangement que vous proposez et qui consistent à regrouper les questions intéressant directement le FNUAP à rebaptiser le CMDS Comité de l'UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires et à modifier son mandat en conséquence.

Je prends également note du fait que la prochaine réunion du CMDS est prévue pour 1997 et que les conseils d'administration de nos organisations respectives se réuniront avant cette date. Comme vous le suggérez, ces nouveaux arrangements, une fois approuvés par nos conseils respectifs, devraient en principe pouvoir être mis en pratique lors de la première réunion du nouveau Comité en mai 1997.

Nous en informerons immédiatement le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. Nous nous réjouissons beaucoup à la perspective de collaborer étroitement avec l'UNICEF et l'OMS au sein de ce nouveau comité de coordination des questions sanitaires.

Veuillez croire, Madame et Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

La Directrice exécutive et
Secrétaire général adjoint

(Signé) Nafis SADIK

Madame Carol Bellamy
Directrice générale du
Fonds des Nations Unies pour
l'enfance (UNICEF)
3 United Nations Plaza, Room H-1380
New York, New York 10017

Télécopie : 326-7758

Monsieur Hiroshi Nakajima
Directeur général de
l'Organisation mondiale de
la santé (OMS)
CH-1211 Genève 27
Suisse

Télécopie : (41-22) 791-0746

---